

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION
MULTIPLE DU NORD

Communes de Koumac et Kaala-Gomen (Arrêté du Haut-Commissaire n° 2096/SCLC du 19/10/2000)
Commune de Poum (Arrêté du Haut-Commissaire n° HC/DAIRCL/SCL du 08/10/2010)

AUTORISATION DE DESTRUCTION DE
VEHICULE

Je soussigné(e) :

Autorise le SIVM NORD à procéder à la destruction du véhicule désigné ci-dessous :

- Propriétaire : OUI NON

(en cas de non propriétaire justification de la destruction du véhicule)

.....
.....
.....

- Marque :

- Appellation commercial :

- Carrosserie :

- N° d'immatriculation :

- Carte grise : OUI NON

Fait à Kaala-Gomen le :

Signature du déclarant